



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1328

Approbation d'une convention de subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 euros entre la Ville de Lyon -Auditorium Orchestre National de Lyon et la Fondation Philharmonique sous l'égide de la Fondation Bullukian dans le cadre du projet DEMOS

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 DECEMBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 9 DECEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 23 DECEMBRE 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme DE LAURENS (pouvoir à Mme DUBOT), M. VIVIEN (pouvoir à Mme PRIN), M. EKINCI (pouvoir à Mme DUBOIS BERTRAND), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), Mme CABOT (pouvoir à M. REVEL), Mme FRERY (pouvoir à Mme PERRIN), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme PALOMINO)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/1328 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT D'UN MONTANT DE 20 000 EUROS ENTRE LA VILLE DE LYON -AUDITORIUM ORCHESTRE NATIONAL DE LYON ET LA FONDATION PHILHARMONIQUE SOUS L'EGIDE DE LA FONDATION BULLUKIAN DANS LE CADRE DU PROJET DEMOS (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 1 décembre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Héritier de la société des grands concerts de Lyon fondée en 1905, l'Orchestre national de Lyon est devenu un orchestre permanent en 1969. Depuis lors, il est administré et soutenu financièrement par la Ville de Lyon, qui l'a doté en 1975 d'une salle de concert, l'Auditorium. L'Auditorium-Orchestre national de Lyon propose une programmation musicale ambitieuse et ouverte.

Au fil des saisons, il fait découvrir au grand public la richesse de son répertoire en proposant des concerts et des projets de médiation culturelle à destination de tous les publics. Des ateliers pédagogiques et des concerts commentés complètent une programmation d'excellence faisant la part belle aux performances musicales de l'Orchestre national de Lyon, mais aussi à des orchestres et des artistes invités tout au long de la saison.

La loi n° 2003-709 du 1^{er} août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations, publiée au Journal officiel le 2 août 2003 et dont les dispositions fiscales ont été insérées à l'article 238 bis du code général des impôts, autorise les entreprises à effectuer des versements au profit d'œuvres ou d'organismes d'intérêt général ayant notamment un caractère culturel ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, leur ouvrant droit à une réduction d'impôt.

Sur la base de ces dispositions et dans le cadre du développement de sa politique de mécénat, la Ville de Lyon/Auditorium-Orchestre national de Lyon a également élaboré un projet associant les acteurs économiques aux saisons musicales de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon, à la richesse du répertoire de l'Orchestre national de Lyon et aux différents projets d'actions culturelles.

La Fondation philharmonique sous l'égide de la Fondation Bullukian, créée le 6 avril 2017 a pour objet de soutenir et d'encourager les activités de l'Auditorium et de l'Orchestre national de Lyon, qui y réside. Sous la présidence de Cédric Brochier, elle soutient les activités artistiques (commandes à des compositeurs, soutien à des interprètes émergents, accueil de grands orchestres étrangers) ; pédagogiques (des projets d'actions culturelles notamment en direction des plus jeunes ou des publics éloignés de la culture), patrimonial (acquisitions d'instruments, publications et enregistrements) ; de rayonnement et de notoriété (captations audio et audiovisuelles, tournées internationales et européennes, présence en région).

A ce titre, la Fondation philharmonique souhaite effectuer au profit de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon, une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 € au titre du projet suivant pour les années 2021 et 2022 :

- Orchestre DEMOS Lyon Métropole : 20 000 €

Ce don accordé à la Fondation Philharmonique par SEB DEVELOPPEMENT SAS permet de soutenir L'Orchestre Démon Lyon Métropole sur la saison 2021/2022. Ce projet d'une durée de

3 années, permet à 160 enfants issus des quartiers relevant de la politique de la ville et n'ayant jamais pratiqué la musique de découvrir la pratique musicale en orchestre. Il défend l'idée que la musique peut jouer un rôle essentiel dans la vie sociale et le développement personnel des plus jeunes.

La convention de subvention établie jusqu'au 31 décembre 2022 est annexée au présent rapport.

Vu ladite convention ;

Vu la délibération n°2021/921 du 8 juillet 2021 approuvant la convention entre la Ville de Lyon et la Fondation philharmonique sous l'égide de la Fondation Bullukian ;

Vu la délibération 2021/1208 du 18 novembre 2021 approuvant le projet Démon ;

Où l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- La convention de subvention susvisée établie entre la Ville de Lyon/Auditorium-Orchestre national de Lyon et la Fondation philharmonique sous l'égide de la Fondation Bullukian dans le cadre des projets 2021 et 2022 de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon est approuvée.
- 2- La recette correspondante d'un montant de 20 000 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget 07 des exercices 2021 et 2022, programme DEVPUBLI07, opération DEMOS07, opération /nature RFDEMOS, nature comptable 74788, ligne de crédit 4876, fonction 311.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document et à l'exécuter.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET